



DIRECTIVES DE SOUMISSION DE CANDIDATURE POUR LE

PRIX D'INNOVATION COMMUNAUTAIRE

Les candidatures doivent être soumises par courriel
à la Fondation Canadienne d'Orthopédie, à research@canorth.org.
L'objet doit être : « Candidature pour le Prix d'innovation communautaire – [Votre nom de famille] »

DATE LIMITE DE SOUMISSION :

Le 30 novembre 2022

Un accusé de réception est envoyé par courriel dans les deux journées suivant la date de soumission.

**Si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception après ce délai, veuillez téléphoner à la
Fondation Canadienne d'Orthopédie (FCO), au 1-800-461-3639, poste 221.**

Les décisions devraient être communiquées d'ici la fin mars 2023.

Veillez lire le présent document en entier avant de remplir votre demande.

Soumettre toute question ou préoccupation par courriel, à research@canorth.org,
ou par téléphone, au 1-800-461-3639, poste 221.

Fondation Canadienne d'Orthopédie
C.P. 1036, Toronto (Ontario) M5K 1P2

PRIX D'INNOVATION COMMUNAUTAIRE

Le Prix d'innovation communautaire récompense les **orthopédistes en milieu communautaire** et les projets de recherche visant à améliorer les soins ou la santé de l'appareil locomoteur dans leur **petite** collectivité.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- **Les candidats NE DOIVENT PAS avoir de poste dans une université, d'antécédents en recherche ni de personnel de recherche** (les candidats ayant un poste occasionnel d'enseignant peuvent être admissibles).
- **L'un des chercheurs principaux doit être orthopédiste dans un petit centre orthopédique canadien à la présentation de sa candidature et à la réception du Prix.**
- L'un des chercheurs principaux ou secondaires doit être membre ou membre associé en règle de l'Association Canadienne d'Orthopédie.
- Le chercheur principal travaillant dans un petit centre orthopédique canadien peut avoir pour mentor un universitaire œuvrant dans un grand centre orthopédique canadien, **mais ce dernier doit agir à titre de conseiller seulement et ne pas mener l'étude.** L'hôpital communautaire d'où origine la demande pour l'étude doit être responsable de la vaste majorité des patients participants.
- L'importance du sujet, telle que déterminée par des pairs.
- La qualité de la proposition, telle que déterminée par des pairs; pour la plupart des projets de recherche clinique, il doit s'agir d'une étude prospective incluant un échantillon ou calcul de puissance adéquat, ou un autre type d'évaluation épidémiologique ou de biostatistiques rigoureuses ou appropriées en cas de recours à des banques de données régionales, provinciales ou nationales.
- Les projets de recherche qui ont déjà reçu des fonds ne sont pas admissibles, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de financement pour la croissance linéaire des projets de recherche.
- Les candidats doivent être affiliés à un établissement ou à un organisme enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada pour mener des activités de bienfaisance au Canada. Les organismes du secteur de la santé, dont les hôpitaux, les ministères provinciaux, les services municipaux et les services de santé publique, les groupes et associations communautaires de même que les organismes sans but lucratif sont admissibles.

Dans sa proposition, le candidat doit fournir une description du projet ou de la recherche de façon systématique et logique, de sorte à montrer qu'il connaît bien le sujet, et son plan de mise en application doit être formulé avec soin. La raison d'être, le plan de projet, les méthodes et procédures utilisées et le mode d'analyse sélectionné doivent être décrits explicitement. En somme, la proposition doit décrire les travaux, des considérations théoriques générales aux détails du projet et au budget. Le budget donne des précisions sur les travaux en ce qui a trait au personnel, au matériel, aux services et aux autres besoins.

En plus de la qualité de la proposition, la décision de remettre un prix tient également compte des éléments suivants :

- Le but de la FCO, qui est d'employer les fonds du Prix d'innovation communautaire pour financer des projets de recherche à court terme (un an ou deux) novateurs, par exemple :
 - **un projet de recherche novateur d'un chercheur débutant, peut-être accompagné d'une équipe chevronnée (qui ne doit pas mener l'étude);**
 - **un projet pilote d'un chercheur communautaire d'expérience ne travaillant pas dans une université.**
- Les autres prix et bourses reçus de la FCO, et plus particulièrement le Prix d'innovation communautaire, y compris les rapports d'étape et finaux connexes. (Les prix et bourses n'ont pas pour but de fournir un soutien continu à un membre du corps professoral ni à des travaux, mais de financer autant de chercheurs que possible.) En évaluant les résultats obtenus par le passé grâce aux Prix d'innovation communautaire, on reconnaît que tous les travaux de recherche ne sont pas nécessairement une réussite.
- **La présentation des rapports exigés en temps opportun pour les bourses et prix reçus par le passé, ainsi que la réactivité aux administrateurs de la FCO.**
- Les sources potentielles de financement et de ressources externes. Cela peut dépendre de l'expérience du candidat et de ses ressources, du montant de la demande, du sujet abordé ou encore de la nature de la recherche. Un candidat qui semble autrement obtenir un financement suffisant, ou encore dont la proposition est proche d'autres projets financés, doit s'attarder plus particulièrement aux circonstances entourant sa demande de financement.

PRIX D'INNOVATION COMMUNAUTAIRE

- Les possibilités de publication, de recherches plus poussées ou d'innovation. Les modèles d'éléments finis et de scie à os, par exemple, sont peu susceptibles d'être financés.
- Les modèles d'éléments finis et de scie à os, par exemple, sont peu susceptibles d'être financés.

Si le candidat croit que sa proposition doit faire l'objet de considérations spéciales, il doit porter celles-ci à l'attention des évaluateurs.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Somme allouée

Chaque Prix d'innovation communautaire est d'une valeur pouvant atteindre 15 000 \$. La somme totale allouée et le nombre de prix attribués varient d'une année à l'autre, en fonction des dons faits chaque année au programme de financement de la recherche. La FCO s'efforce de verser tous les fonds du programme de financement de la recherche disponibles chaque année, moins les dépenses connexes.

Date limite

Toute demande de financement doit être envoyée par courriel au plus tard le 30 novembre 2023.

Nombre de demandes

La FCO ne souhaite pas restreindre l'esprit d'initiative des chercheurs; par contre, elle juge nécessaire de limiter le nombre total de prix et bourses remis à un même chercheur principal. De plus, l'un des principaux objectifs du programme de financement de la recherche consiste à financer des personnes ou des groupes qui ont besoin d'aide pour démarrer des recherches, ou dont le projet satisferait difficilement aux politiques de financement d'autres organismes. Quand plus d'un prix peut être accordé, nous proposons donc de limiter le nombre de prix par chercheur principal à un. Ainsi, même si un chercheur ou des cochercheurs peuvent soumettre plusieurs demandes, il peut être plus efficace de se concentrer sur un ou deux bons projets pour lesquels les possibilités de financement sont bonnes.

Processus d'examen

Le Comité de la recherche de la FCO étudie les candidatures. Chaque évaluateur note la candidature en fonction de divers facteurs, dont les suivants : pertinence par rapport aux critères de recherche de la FCO, importance de la recherche, capacité des candidats à mener la recherche à bien et travail scientifique justifiant le budget proposé. Les décisions devraient être communiquées d'ici la fin mars 2023.

Versement des fonds

Les lauréats doivent prendre des dispositions avec la FCO quant au mode de versement des fonds. Si des fonds sont attribués, mais qu'aucune disposition quant à leur versement ou utilisation n'est prise dans une période de 12 mois suivant la date d'attribution, les fonds doivent être retournés à la FCO.

Détails :

- Versement des fonds généralement dans les 4 semaines suivant l'annonce de l'attribution.
- Versement final 6 mois après l'annonce de l'attribution, sur soumission d'un rapport d'étape sommaire d'une (1) page à la FCO, dans lequel sont précisés les travaux terminés, tout résultat initial ou toute complication, et un rapport financier de l'institution dépositaire des fonds.
- Un rapport d'étape sur les travaux menés grâce au Prix et un rapport financier de l'institution dépositaire des fonds doivent être remis à la FCO 12 mois après l'attribution du Prix. Le rapport d'étape peut consister en la réimpression d'une publication faite grâce au financement, en un précis d'un exposé donné à l'occasion d'un congrès ou en un sommaire des travaux en cours rédigé à cette fin. La FCO se réserve le droit d'exiger un examen des dépenses engagées par rapport aux fonds versés.
- Un rapport de recherche final et un rapport financier doivent être soumis à la FCO 24 mois après l'attribution du Prix et préciser les résultats obtenus grâce au Prix, l'orientation future des recherches et tout autre renseignement pertinent.

PRIX D'INNOVATION COMMUNAUTAIRE

Administration et échéances

- Pour les fins du Prix d'innovation communautaire, la date de début correspond à la date où le Prix est versé.
- La date de fin correspond au 31 mars deux ans après la date de début.
- Le lauréat doit soumettre une photo haute définition en plan buste, une notice biographique d'environ 100 mots et un résumé non technique de ses travaux. Ceux-ci seront utilisés par la FCO dans son matériel de diffusion.
- Les fonds attribués doivent être utilisés tel que prévu dans la période de 24 mois allouée. S'il reste des fonds, une demande de prolongation, accompagnée des justifications connexes, doit être jointe au rapport requis après 24 mois. Les décisions quant aux demandes de prolongation sont prises par le Comité de la recherche en fonction des justifications fournies. Si aucune demande de prolongation n'est soumise, le reste des fonds doit être retourné à la FCO.
- La FCO est un organisme de bienfaisance public financé par les contributions de donateurs. Ainsi, elle informe ces donateurs et les autres parties intéressées des bourses et prix de recherche qu'elle octroie.

PRIX D'INNOVATION COMMUNAUTAIRE

DIRECTIVES POUR LES CANDIDATS

Les numéros utilisés dans les directives suivantes correspondent à ceux du formulaire.

PARTIE A – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS DANS CETTE SECTION (PARTIE A) DOIVENT ÊTRE SOUMIS DANS UN DOCUMENT DISTINCT. ILS NE DOIVENT PAS ÊTRE COMBINÉS AVEC CEUX DE LA PARTIE B OU C.

1. Chercheurs principaux
2. Chercheurs secondaires
3. Titre du projet. Type de projet, c'est-à-dire projet de démarrage (financement à un nouveau projet pour un chercheur débutant), projet à court terme (financement afin de mener un seul projet) ou collaboration (financement d'une partie d'un projet collectif)
4. Dates prévues pour le début et la fin des travaux décrits dans la demande
5. Des certificats approuvant tout projet de recherche nécessitant des sujets humains ou animaux, ou encore comportant des biorisques, sont nécessaires. Lesdits certificats n'ont pas à être fournis au moment de la demande; cependant, le versement final n'est fait que sur réception par la Fondation Canadienne d'Orthopédie (FCO) des autorisations écrites nécessaires.
6. Si vous avez déjà reçu du financement d'une autre source pour un projet semblable, veuillez joindre le budget et le sommaire de la proposition de ce projet à la présente demande.
7. Tout financement reçu de la FCO par le passé

PARTIE B – DESCRIPTION DU PROJET et BUDGET

LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS DANS CETTE SECTION (PARTIE B) DOIVENT ÊTRE SOUMIS DANS UN DOCUMENT DISTINCT. ILS NE DOIVENT PAS ÊTRE COMBINÉS AVEC CEUX DE LA PARTIE A OU C, NI CONTENIR D'INFORMATION PERMETTANT D'IDENTIFIER DES PERSONNES, COMME LE NOM DES CHERCHEURS OU LEUR LIEU DE RÉSIDENCE, LE NOM OU L'EMPLACEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT ASSOCIÉ À LA RECHERCHE, LE LIEU DE TRAVAIL DU PERSONNEL OU LE LIEU DE RECRUTEMENT DES PATIENTS.

B1. DESCRIPTION DU PROJET

À des fins de lisibilité et d'équité, **la description du projet doit être formatée en caractères noirs d'une taille de 12 points. N'utilisez pas de police ou d'espacement de caractères ou de lignes condensé ou étroit.** De plus petits caractères dans des tableaux, diagrammes, images et graphiques sont acceptables, tant qu'ils restent lisibles lorsque la page est lue avec un zoom de 100 %. **Les marges ne doivent pas être inférieures à 2 cm (3/4 po). NE PAS fournir d'information permettant d'identifier des personnes dans la description du projet (p. ex. recherche menée à l'Hôpital X, ou patients recrutés dans une clinique de [ville]).**

En un maximum de 3 pages, décrivez votre projet de recherche. Bien que le format et l'ordre de présentation du matériel puissent varier selon la nature du projet et à des fins de clarté, vous devez fournir les renseignements suivants :

- Titre du projet.
- Problème ou sujet étudié. Définissez le problème ou sujet de façon claire et concise, en fournissant tout renseignement contextuel nécessaire à la compréhension de l'importance des travaux. Rédigez également un énoncé précisant l'importance potentielle, l'utilisation future, la pertinence ou l'application des résultats.
- Hypothèses ou cadre théorique. Le choix des méthodes, les données à recueillir, la structure et les procédures relatives aux expériences, de même que les analyses à mener, sont tous fondés, jusqu'à un

PRIX D'INNOVATION COMMUNAUTAIRE

certain point, sur des hypothèses et des considérations théoriques. Il est donc primordial d'inclure un énoncé à cet effet pour que la proposition soit bien comprise.

- Décrivez les méthodes et procédures (soit la façon dont les travaux seront menés), la séquence des activités et les ressources requises (p. ex. le personnel, les installations, l'équipement et le matériel) qui sont incluses dans le budget.
- Décrivez les résultats attendus. Un outil de recherche essentiel, comme un questionnaire, s'il constitue la base du projet de recherche, doit être joint à la demande.
- Fournissez les détails du plan d'analyse (soit les tests statistiques qui seront employés).
- Dans la description, faites référence, le cas échéant, aux travaux semblables ou connexes qui ont été menés. Si le domaine visé n'a fait l'objet de pratiquement aucune recherche, il faut l'indiquer.

Pour des fins de clarté, rédigez un texte suivi réparti selon des sections clairement identifiées. **Veillez prendre note que la description du projet ne doit pas compter plus de 3 pages. Vous pouvez ajouter 1 page de références, pour un total de 4 pages, mais seulement si c'est nécessaire.**

BUDGET DÉTAILLÉ

Le budget doit être très clair et ne comprendre aucune dépense en immobilisations. Les dépenses liées aux appareils d'exercice et aux moniteurs d'activité physique, par exemple, ne sont pas admissibles. Les coûts de déplacement et d'achat d'ordinateurs personnels, de même que les frais généraux et indirects (p. ex. chauffage et éclairage), ne sont pas admissibles. **NE PAS fournir d'information permettant d'identifier des personnes (p. ex. emplacement de l'établissement associé à la recherche, lieu de travail du personnel ou emplacement de l'équipement).**

B2. Budget sommaire mentionnant les coûts liés au personnel, au matériel et aux fournitures, entre autres

- Les chercheurs doivent fournir un paragraphe de justification du budget afin que les évaluateurs comprennent mieux la façon dont le Prix d'innovation communautaire permettra aux chercheurs de mener à bien leur projet de recherche.

B3. Coûts pour le personnel

- Il ne faut pas attribuer aux adjoints de recherche des travaux qui sont habituellement menés par les chercheurs principaux.
- Indiquez le taux horaire, le nombre d'heures de travail prévues par semaine et la durée de l'emploi. Prévoyez au moins 10 % pour les avantages sociaux (p. ex. commission de la sécurité professionnelle et Régime de pensions du Canada). Vous devez en outre justifier le taux horaire établi. **NE PAS fournir d'information permettant d'identifier des personnes (p. ex. taux horaire à l'Hôpital X).**

B4. Matériel, équipement et services

- Fournissez le détail de ces coûts.
- Justifiez la formule utilisée pour calculer les coûts estimés pour chaque élément.
- Si de l'équipement est nécessaire, veuillez fournir un devis.
- L'ajout de composantes informatiques à de l'équipement existant de même que l'acquisition de logiciels doivent être justifiés par des circonstances exceptionnelles manifestes.

PRIX D'INNOVATION COMMUNAUTAIRE

PARTIE C – CURRICULUM VITÆ et EXPÉRIENCE

LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS DANS CETTE SECTION (PARTIE C) DOIVENT ÊTRE SOUMIS DANS UN OU DES DOCUMENTS DISTINCTS. ILS NE DOIVENT PAS ÊTRE COMBINÉS AVEC CEUX DE LA PARTIE A OU B.

Les renseignements demandés dans la présente section doivent être fournis sous forme de pièces jointes. Ils constituent la PARTIE C de la demande. À des fins de lisibilité et d'équité, les pièces jointes **doivent être formatées en caractères noirs d'une taille de 12 points. N'utilisez pas de police ou d'espacement de caractères ou de lignes condensé ou étroit.** De plus petits caractères dans des tableaux, diagrammes, images et graphiques sont acceptables, tant qu'ils restent lisibles lorsque la page est lue avec un zoom de 100 %. **Les marges ne doivent pas être inférieures à 2 cm (3/4 po).** Les documents en format PDF sont préférables. Veuillez utiliser les numéros et en-têtes ci-dessous pour répondre aux exigences :

C1. CURRICULUM VITÆ DES CHERCHEURS PRINCIPAUX ET SECONDAIRES

[Un curriculum vitæ sommaire par chercheur (idéalement de 1 page; maximum de 3 pages par personne).]

C2. EXPÉRIENCE ET RECHERCHES ANTÉRIEURES : Pour chaque chercheur principal et secondaire, décrivez vos activités de recherche et réalisations récentes, en insistant sur les travaux réalisés dans le domaine visé par la présente proposition.

[Maximum de 2 pages par personne.]

Ces directives ont été formulées afin de refléter le nombre croissant de demandes reçues par rapport aux fonds limités disponibles. Elles visent à rendre le processus équitable pour tous et à favoriser la transparence de la prise de décisions.